Quelle orientation après l'école primaire ?

	SEGPA	ULIS	IME
Capacité d'apprentissage	Des compétences non homogènes. Certains apprentissages en décalage par rapport à un enfant du même âge. Non maîtrise des compétences du socle de fin de cycle 2	N'a pas la même capacité d'apprentissage qu'un enfant de son âge, fort décalage par rapport aux acquis.	Capacité d'apprentissage irrégulière. Des progrès lents et limités (préscolaire)
Capacité à suivre le rythme de la classe	Capacité à suivre le rythme collectif sans aménagements substantiels (hors PPS)	Capacité d'inclusion avec rythme d'apprentissage différent mais qui peut s'appuyer sur le rythme du collectif.	Très grande difficulté à s'inscrire dans les apprentissages collectifs. Besoin de démarches individualisées
Autonomie intellectuelle	Capacité d'Autonomie éprouvée lors des inclusions scolaires.	Fort déficit d'autonomie par rapport à un enfant de son âge.	Absence d'autonomie.
Capacité d'adaptation au collège (autonomie physique, relationnelle et affective)	Capacité d'adaptation au collège dans le cadre d'un parcours personnalisé.	Capacité d'adaptation au Collège dans le cadre d'un parcours adapté et individualisé (défini par le PPS)	Incapacité d'adaptation au collège. Nécessité d'une prise en charge pluridisciplinaire et d'un plateau technique.
Parcours Avenir	Capacité à construire / s'investir dans / un projet de formation professionnelle qualifiant.	Capacité à s'engager avec soutien dans un projet de formation professionnelle.	Pas ou peu de capacité à se projeter, la validation de certaines unités de compétences sera privilégiée par rapport à la certification professionnelle